EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **30 septembre 2016 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **trente septembre deux mille seize**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 23 septembre 2016, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Louis COUSTÈS, Sondès EL HAFIDHI, Magali GALLAIS, Nadia GUERMIT-MAFFRE, Patricia GUILHOT, Pascal GUITTARD, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Marianne MAXIMI, Abdelmajid MELLOUKI, Pierre MIQUEL, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Nicole PRIEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL, Guillaume VIMONT**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Dominique ADENOT à Pascal GUITTARD, Géraldine BASTIEN à Edith CANDELIER, Alain LAFFONT à Marianne MAXIMI, Jean-Pierre LAVIGNE à Jean-Pierre BRENAS, Christian PORTEFAIX à Philippe BOHELAY, Laurence SCHLIENGER à Patricia GUILHOT**
Excusé(e)s :	**François BARRIÈRE, Isabelle PADOVANI, Antoine RECHAGNEUX**
Absent(e)s :	**Anne FAUROT**
Secrétaire :	**Marianne MAXIMI**

Mme Sondès EL HAFIDHI quitte la séance pendant le débat de la question n°2 et donne pouvoir à Mme Isabelle LAVEST.
Mme Nicaise JOSEPH arrive avant le vote de la question n°4 (fin du pouvoir donné à Mme Françoise NOUHEN).
M. Simon POURRET quitte la séance avant le vote de la question n°4 et donne pouvoir à M. le Maire.
Mme Nadia GUERMIT-MAFFRE arrive avant le vote de la question n°5 (fin du pouvoir donné à M. Jean-Luc BLANC).
Mme Nicaise JOSEPH quitte la séance avant le vote de la question n°50 et donne pouvoir à Mme Françoise NOUHEN.
Mme Christine DULAC-ROUGERIE quitte la séance avant le vote du vœu A puis revient à l'ouverture du débat du vote B.

Vœu B

VOEU EN FAVEUR DU MAINTIEN DES BUREAUX DE POSTE ET DE L'EMPLOI PRÉSENTÉ PAR LES GROUPES COMMUNISTE ET RÉPUBLICAIN - FRONT DE GAUCHE ET FRONT DE GAUCHE - PLACE AU PEUPLE

Rapporteur : Monsieur Pierre MIQUEL

- Considérant qu'avec ses 17 000 points de contact, la Poste est l'opérateur public disposant du réseau le plus dense sur le territoire national, ce qui en fait un acteur de l'aménagement du territoire de tout premier plan.
- Considérant qu'il reste un marqueur visuel et culturel important dans les territoires ruraux tout comme dans les quartiers populaires.
- Considérant qu'il est un pilier fondamental du service Public, qu'il incarne l'égalité d'accès et de traitement pour tous les citoyens à n'importe quel endroit du territoire.
- Considérant que les agents de la Poste de St Eloi et Vallières à Clermont-Ferrand sont en grève. Ils refusent fermement les décisions prises par la Direction : suppressions d'emploi sur les deux sites, fermeture programmée du bureau de St Eloi entre 12h30 et 13h30, détérioration des conditions de travail....
- Considérant que la lutte des salarié(e)s de la Poste traduit aussi l'exaspération des usagers et de la population face à des dirigeants toujours plus méprisants. Une telle dégradation du service du courrier est inacceptable.
- Considérant que ces orientations représentent une véritable remise en cause du service public postal, contraires à l'intérêt général.
- Considérant que depuis quelques années, la logique des chiffres tend à remplacer la notion de service rendu aux usagers et que ce dogme libéral est clairement refusé par la population qui s'est radicalement exprimée contre la privatisation de La Poste lors de la Votation Citoyenne en 2009.
- Considérant que la disparition des bureaux de Poste frappe systématiquement les plus démunis et les plus fragiles de nos concitoyens, tout particulièrement dans les quartiers populaires.
- Considérant que dans notre ville, comme partout en France, les personnes âgées représentent une partie de plus en plus importante de la population. Cela doit nous interpeller et être pris en compte dans le déploiement de la présence postale territoriale.
- Considérant qu'il s'agit de s'adapter aux populations les plus fragiles (personnes âgées, en situation de handicap…) dont la mobilité est réduite et de prendre également en compte le fait que de nombreux citoyens n'ont pas accès à Internet, que ce soit par choix, par manque de moyens ou en raison de la fracture numérique. Pour nombre d'entre eux, le courrier postal reste parfois un moyen de communication privilégié, si ce n'est le dernier.
- Considérant que la présence du service public dans les quartiers est un impératif absolu.
- Considérant qu'en aucun cas les « relais postaux » chez les commerçants ne remplissent les mêmes fonctions que les bureaux de Poste. Si les opérations courantes peuvent y être assurées, les usagers restent fortement pénalisés en cas de fermeture d'un bureau de Poste (absence de service bancaire, absence de conseil, etc.).

Le Conseil municipal de Clermont-Ferrand formule le vœu que l'ensemble des missions de service public confiées au groupe La Poste reste assuré de manière pérenne dans les quartiers de la ville.

En conséquence, le Conseil municipal de Clermont-Ferrand demande d'urgence une concertation associant la direction de La Poste, les organisations syndicales représentatives, les élus concernés sous la responsabilité de l'Etat qui doit cesser de se désengager. Il va de soi que la population doit pouvoir intervenir dans ce processus et obtenir des réponses concrètes à ses attentes et à ses besoins.

DELIBERATION

Le vœu mis aux voix est adopté à la majorité et converti en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 21 octobre 2016

Le Maire,

Olivier BIANCHI